

Présents : 7

M. Jacques ADRIANSEN – M. Éric BADET – M. Jérôme BONNOT – M. Christophe GESLOT
Mme Sandrine GRAPPEY – Mme Anne OLSZAK – Mme Sylvie ZILIO

Absente excusée : Mme Julie GENET

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Éric BADET

Présidence de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h20

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2023

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 14 mars 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

2/ PARTICIPATION USEP – CLASSES DE L'ÉCOLE NELSON MANDELA

Madame la Présidente fait part aux élus de la demande de Monsieur le directeur de l'école Nelson Mandela de la prise en charge financière par le Sivos des frais de l'USEP pour les deux classes suivant les cours de piscine.

Actuellement, les Sivos prend en charge les frais USEP pour les 3 classes de l'école Simone Veil et pour 1 classe de l'école Nelson Mandela ; les frais avoisinent les 7,8 € par enfants pour 1 an plus les cotisations adulte pour un coût total de 841,40 € pour 98 enfants.

La prise en charge des 2 classes (Mme Fayard et M. Monier) s'élèverait environ à 410 €.

Après discussion en Bureau, Madame la Présidente propose d'accepter cette demande de prise en charge financière.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la demande de prise en charge financière des frais d'USEP pour 2 nouvelles classes de l'école Nelson Mandela et autorise Madame la Présidente à les régler.

3/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SYNDICAL

Madame la Présidente indique aux conseillers syndicaux que plusieurs hausses successives de la rémunération du personnel ont eu lieu en 2023 suite à des décisions nationales.

Cette augmentation n'a pas assez été anticipée lors du vote du budget et il va être nécessaire d'alimenter le chapitre du personnel à hauteur de 3 800,00 € afin de pouvoir régler les dernières paies de l'année.

Il est précisé qu'il n'y a pas besoin de demander une participation complémentaire aux communes, un simple virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 sera suffisant.

De plus, il faut souligner qu'au moment du vote du budget, 1 000,00 € ont été inscrits en dépenses imprévues de fonctionnement, or ce chapitre n'existe plus en M57. Ce qui a pour conséquence que le budget du Rpi a en réalité été voté en suréquilibre avec 1 000 € de plus en recettes qu'en dépenses. Cette somme est donc disponible sans avoir à la prendre sur un autre compte.

La modification budgétaire suivante est proposée :

6411/012 « Personnel titulaire » :	+ 3 800,00 €
6156/011 « Maintenance » :	- 1 300,00 €
62878/011 « Rbt de frais à des tiers » :	- 1 500,00 €

Par ailleurs, la trésorerie nous a alerté sur un doublon de titrage d'un remboursement de notre assurance de personnel d'un montant de 119,29 € qu'il convient de régulariser par l'émission d'un mandat au compte 673 ; ce dernier n'étant pas ouvert au budget, il convient de prévoir les crédits suffisants. Il est proposé de modifier le budget comme suit :

6156/011 « Maintenance » :	- 120,00 €
673/67 « Titres annulés sur exercices antérieurs :	+ 120,00 €

Après DM, la section de fonctionnement se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	265 717,67 €
- Recettes de fonctionnement :	265 717,67 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide les modifications budgétaires proposées ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4/ OUVERTURE D'UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT POUR 2024

Madame la Présidente précise aux conseillers qu'afin de permettre le règlement d'éventuelles dépenses d'investissement début 2024 avant le vote du budget, il est possible de prévoir l'ouverture du quart du budget d'investissement 2023 sur l'exercice 2024.

Il est proposé l'ouverture de ce quart de budget pour l'exercice 2024 soit :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles : + 1 375,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide l'ouverture du quart du budget pour l'exercice 2024 et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

5/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- | | | |
|--|---|-------------------|
| - BHE : réparation autolaveuse | → | 546,92 € T.T.C. |
| - Javel Barbizier : produits d'entretien | → | 1 232,20 € T.T.C. |
| - Vedif : embouts roulette | → | 106,80 € T.T.C. |

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

6/ PEDT ET PLAN MERCREDI 2023 – 2026

Madame la Présidente fait la présentation succincte du Pedt et du Plan Mercredi pour la période 2023 – 2026. Ces documents ont été envoyés en amont aux élus et également à l'inspection académique pour validation.

Les élus prennent acte de ces documents qui seront publiés sur les sites internet des communes.

7/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Formation Gabrielle COTE** : 1 semaine par mois jusqu'en février 2024 puis plus d'absences de mars à mai.
- **Service civique** : sur demande de Monsieur Monier, un service civique a été recruté pour des missions sur les deux écoles ; Mme Amélia LAFFIN qui aura un emploi du temps avec deux semaines « type ».
- **Décret tertiaire** : présenté par M. Adriansen, concerne l'école de Roset-Fluans (car avec la salle polyvalente la superficie est supérieure à 1000 m²), obligation de réduction d'énergie à horizon 2030 (2%), pas de difficulté avec l'école Nelson Mandela qui est très peu énergivore.
- **Point rentrée** : RAS.
- **Transports scolaires** : depuis la rentrée, il n'y a plus qu'un seul bus à 13h qui ramène les enfants aux écoles.
- **Chalet école Routelle** : le Sivos a récupéré gratuitement un chalet qui servait à la billetterie de la plage d'Osselle. Le démontage est en cours par des bénévoles et des élus, le remontage sera réalisé dans la cour de l'école. Cet abri servira à ranger le matériel type vélo des enfants actuellement stock dans la salle de motricité.
- **Visite SOCOTEC** : en attente de rendez-vous pour la vérification de sécurité annuelle des écoles.
- **Classe CP** : le meuble acheté à la rentrée sera installé pendant les vacances. Un réglage de la hauteur des tables sera réalisé selon la demande de l'institutrice.
- **Intervention KOESIO** : réglage copieurs réalisé à l'école de Routelle, à venir à Roset.
- **Vigipirate** : niveau maximum enclenché par le gouvernement, une surveillance doit être opérée aux entrées des écoles.
- **Stagiaires** : 2 à Roset-Fluans et 2 à Routelle à la rentrée de novembre (des Master 1).
- **Temps scolaire sur 4 jours** : dérogation à confirmer auprès de l'académie pour la prochaine rentrée scolaire 2024-2025 (à faire au Printemps).
- **Conseils d'école** : 7 novembre 2023 à Roset-Fluans, 24 novembre à Routelle.
- **Formation PEDT** : Mme la Présidente participera à un cycle de formation de 4 jours sur le PEDT (2 jours + 2 demi-journées).

- **Copil PEDT** : les enfants membres seront les élèves délégués élus aux Francas. Ce copil travaillera également sur la labellisation E3D de l'école Nelson Mandela (école en démarche de développement durable).

Fin de séance : 20h50.

La Présidente, Anne OLSZAK


